



SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES  
**PLATE-FORME COMMISSARIAT OUEST**

Quartier Foch - BP 22  
35 998 RENNES CEDEX 9

**Objet de la consultation :**

Prestations de services de nettoyage des locaux, de l'hébergement, l'hôtellerie, la vitrerie et prestations de plonge au profit d'entités soutenues par le groupement de soutien commissariat Orléans (GSC OAN).

## Règlement de la consultation

Accès et réponses au dossier de consultation uniquement par voie électronique sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les plis doivent être déposés au plus tard aux date et heure fixées sur la PLACE.

Visites obligatoires

Les visites obligatoires sont prévues pour les lots 1 à 4.  
Les visites sont organisées **à compter du 17/04/2026 et jusqu'au 07/05/2026.**  
Un préavis de 4 jours est nécessaire avant visite.

# SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1 - ACHETEUR</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b>	<b>4</b>
3.1 - Procédure de passation	4
3.2 - Code CPV (Vocabulaire commun des marchés publics)	4
3.3 - Allotissement – lieux d'exécution	4
3.3.1 - Allotissement	4
3.3.2 - Lieux d'exécution	4
3.4 - Forme et étendue des marchés	5
3.5 - Durée et reconduction des marchés	6
3.6 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
3.7 - Variantes	6
3.8 - Prestations supplémentaires éventuelles	6
<b>ARTICLE 4 - INFORMATION DES CANDIDATS</b>	<b>6</b>
4.1 - Contenu des documents de la consultation	6
4.2 - Modifications des documents de la consultation	6
4.3 - Questions – Réponses	7
4.4 - Visite sur site	7
4.5 - Reprise du personnel	7
4.6 - Clause sociale d'insertion et critère de performance en insertion	7
<b>ARTICLE 5 - CANDIDATURE</b>	<b>8</b>
5.1 - Présentation et contenu des candidatures	8
5.1.1 - Candidature sous forme de Document Unique de Marché Européen (DUME)	8
5.1.2 - Candidature sous forme de DC1 et DC2	8
5.1.3 - Documents et renseignements complémentaires	9
5.2 - Précisions concernant les groupements d'opérateurs économiques	9
5.3 - Précisions sur la sous-traitance	9
5.3.1 - Candidature sous forme de DUME	9
5.3.2 - Candidature hors DUME	9
5.4 - Examen des candidatures	10
5.4.1 - Exclusions de plein droit ou à l'appréciation de l'acheteur	10
5.4.2 - Exclusions en cas de groupement d'opérateurs économiques et de sous-traitance	10

5.4.3 - Sélection des candidatures	10
5.4.4 - Bilan des gaz à effet de serre (BEGES)	10
<b>ARTICLE 6 - OFFRE</b>	<b>10</b>
6.1 - Présentation de l'offre	10
6.2 - Echantillons	11
6.3 - Examen des offres	11
6.4 - Critères d'attribution	11
6.5 - Durée de validité des offres	12
6.6 - Conditions de remise des plis	12
<b>ARTICLE 7 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ</b>	<b>12</b>
7.1 - Documents à fournir	12
7.2 - Signature du marché	12
<b>ARTICLE 8 - LANGUE</b>	<b>13</b>
<b>ARTICLE 9 - CONTENTIEUX</b>	<b>13</b>
ANNEXE 1 : COMPLÉTER UN DOCUMENT UNIQUE DE MARCHÉ EUROPÉEN (DUME)	14
ANNEXE 2 : MODALITES DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE	16
ANNEXE 3 : COORDONNÉES DES CORRESPONDANTS	18
ANNEXE 4 : FOURNISSEURS NON SOUMISSIONNAIRES	19
ANNEXE 5 : REPRISE DE PERSONNELS	20
ANNEXE 6 : AVIS DE VISITE	21
ANNEXE 7 : DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF (DQE)	22

## ARTICLE 1 - ACHETEUR

**MINISTÈRE DES ARMÉES**  
**PLATE-FORME COMMISSARIAT OUEST**  
**Division achats publics - Bureau achats de fournitures et services**  
**Quartier Foch – BP 22**  
**35998 RENNES CEDEX 9**

Son directeur est le Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA).

## ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la passation de 5 marchés publics relatifs au nettoyage des locaux, de l'hébergement, l'hôtellerie, la vitrerie et la plonge au profit d'entités soutenues par le groupement de soutien commissariat Orléans.

## ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 3.1 - Procédure de passation

Appel d'offres ouvert (Articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1 et R.2124-2)

■ Marché de défense ou de sécurité (Article L.1113-1 du code de la commande publique) : **NON**

### 3.2 - Code CPV (Vocabulaire commun des marchés publics)

90911000-6 – Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres

### 3.3 - Allotissement – lieux d'exécution

#### 3.3.1 - *Allotissement*

La consultation est allotie comme suit :

N°de lot	Objet
1	Nettoyage des locaux y compris de ses bâtiments hébergement et hôtellerie et prestations de plonge et nettoyage des locaux afférents à la plonge de la base aérienne 123 à Boulay les barres (45)
2	Nettoyage des locaux, prestations de plonge et nettoyage des locaux afférents à la plonge du 12ème régiment Cuirassiers à Olivet (45)
3	Nettoyage des locaux des quartiers Bellecombe et Sonis, de la maison des armées, des bâtiments cadre célibataire 4, 5 et Coulmiers à Orléans (45) et site de Chanteau à Fleury les aubrais (45)
4	Nettoyage des locaux de la 12ème base du soutien matériel de Gien (45)
5	Nettoyage des locaux du centre d'information et de recrutement des forces armées à Chartres (28) et de la Délégation Militaire Départementale à Lucé (28)
	Nettoyage des locaux du centre d'information et de recrutement des forces armées et de la Délégation Militaire Départementale à Auxerre (89)

#### 3.3.2 - *Lieux d'exécution*

L'ensemble des prestations aura lieu sur la zone de compétence du GSC OAN, selon une répartition géographique en 5 lots.

1	Base aérienne 123 (BA 123)	Rue de la base 45140 BOULAY-LES-BARRES	
2	12è Régiment de Cuirassier (RC)	Quartier Valmy Impasse Roquemort 45161 OLIVET	
3	CNSO	Le quartier Bellecombe	75 rue du Parc BP 95249 –45052 ORLÉANS
		Le quartier Sonis	Rue Croix fauchet – 45000 ORLÉANS
		Le BCC Coulmier	Rue de Coulmier – 45000 ORLÉANS
		Les BCC n°4 et n°5	Rue du Maréchal Maumoury – 45000 ORLÉANS
		La Maisons des Armées (MDA)	2 rue Fernand Rabier – 45000 ORLÉANS
	DAPSA	Le site de Chanteau	Camp militaire de Chanteau Route de SAINT Lye la forêt 45400 FLEURY LES AUBRAIS
4	12ème Base de Soutien du Matériel (12ème BSMAT)	Détachement de GIEN 97 avenue Wilson 45500 GIEN	
		Site de Nevoy (site rattaché) Route du Bois d'Amblay 45500 NEVOY	
5	Le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA)	1 rue Pierre Mendès France 28000 CHARTRES	
	La Délégation Militaire Départementale (DMD)	1 bis rue de la République 28110 LUCE	
	Le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA)	16 bis, rue Faidherbe 89000 AUXERRE	
	La Délégation Militaire Départementale (DMD)	1, rue Jemmapes 89000 AUXERRE	

### 3.4 - Forme et étendue des marchés

La consultation donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande.

L'accord-cadre est mono-attributaire.

L'accord-cadre est conclu avec minimum et maximum en valeur.

Les accords-cadres sont passés avec :

- un montant minimal annuel HT, correspondant au montant forfaitaire annuel HT des prestations programmées ;
- un montant maximal annuel HT par lot est fixé de la manière suivante :

Lot	Montant maximal annuel HT	Montant annuel estimé HT
1	2 600 000 €	1 300 000
2	340 000 €	170 000
3	760 000 €	380 000
4	200 000 €	110 000
5	30 000 €	21 000

### **Prestations similaires :**

L'acheteur pourra passer des marchés ultérieurs de services ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles des marchés issus de la présente consultation, avec le même titulaire, en vertu de l'article R.2122-7 du code de la commande publique (marché sans nouvelle mise en concurrence, passé dans les 3 ans suivant la notification des marchés initiaux.

### **3.5 - Durée et reconduction des marchés**

Chaque accord-cadre prend effet à sa date de notification.

La durée initiale de chaque accord-cadre est de douze (12) mois fermes à compter de la date de début d'exécution des prestations fixée par lettre de notification.

Chaque accord-cadre est reconduit tacitement à chaque date anniversaire de début d'exécution des prestations, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans.

Conformément à l'article R.2112-4 du code de la commande publique, le Titulaire d'un accord-cadre ne peut pas refuser la reconduction.

En cas de non reconduction, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA) notifie sa décision au titulaire au moins deux mois avant la date de reconduction. En cas de non reconduction, le titulaire ne peut prétendre à aucune indemnité.

### **3.6 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Le financement s'effectue à partir de ressources propres du ministère des armées.

Le règlement des sommes dues s'effectue par mandat administratif établi par la Plate-Forme Commissariat Ouest (PFC O) et adressé au Directeur départemental des finances publiques du Finistère (comptable assignataire) qui procède au virement sur le compte bancaire ou postal indiqué dans l'acte d'engagement. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours.

### **Avance :**

Les conditions de versement de l'avance et son taux sont précisés dans les clauses du marché.

### **3.7 - Variantes**

Les variantes sont interdites.

### **3.8 - Prestations supplémentaires éventuelles**

Sans objet.

## **ARTICLE 4 - INFORMATION DES CANDIDATS**

### **4.1 - Contenu des documents de la consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est constitué des éléments suivants :

- le présent règlement de la consultation (RC) et ses 5 annexes ;
- l'acte d'engagement (ATTRI 1 ) et ses annexes ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes .

### **4.2 - Modifications des documents de la consultation**

Des modifications de détail peuvent être apportées aux documents de la consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des plis.

**Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier sur la PLACE.**

Les candidats doivent répondre sur la base du dernier dossier modifié.

Si un candidat a remis un pli avant les modifications, il peut en remettre un nouveau sur la base du dernier dossier modifié, avant les date et heure limites de remise des plis.

Selon l'importance des modifications apportées au dossier de consultation, l'acheteur est susceptible de décaler les date et heure limites de remise des plis. Les candidats identifiés sont alors informés de ce report.

### 4.3 - Questions – Réponses

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires sur la PLACE au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des plis. Les réponses seront publiées sur la PLACE.

### 4.4 - Visite sur site

Les visites de sites sont prévues pour tenir compte des diverses contraintes et difficultés d'exécution des prestations.

Elles sont :

- obligatoires pour les lots 1 à 4.
- facultatives pour le lot 5.

Les visites sont organisées **à compter du 13/04/2026 et jusqu'au 24/04/2026.**

Les candidats actuellement titulaires d'un marché ayant déjà réalisé la visite lors de la précédente consultation ne sont pas soumis à cette obligation.

Toutefois nous attirons votre attention sur les modifications apportées au CCTP et aux annexes du dossier. En aucun cas la dispense de visite ne saurait vous prévaloir de la non prise en compte de ces modifications.

L'attestation de visite, en pièce jointe au présent règlement de la consultation (annexe 6), devra être obligatoirement jointe à l'offre signée du représentant du candidat ayant effectué la visite et du représentant de l'administration ayant conduit cette visite.

Pour la visite des lieux, le candidat devra fournir une pièce d'identité, et prendra contact, **au moins 4 jours au préalable**, avec le(s) correspondant(s) du site :

Lot	Site	mail	téléphone
1	Base aérienne 123	<a href="mailto:michelle.endrizzi@intradef.gouv.fr">michelle.endrizzi@intradef.gouv.fr</a> <a href="mailto:myriam.badri@intradef.gouv.fr">myriam.badri@intradef.gouv.fr</a>	02 45 40 71 01 02 45 40 71 90
2	12ème Régiment de Cuirassier	<a href="mailto:christophe2.galvez@intradef.gouv.fr">christophe2.galvez@intradef.gouv.fr</a>	06 74 72 70 09 02 38 82 25 77
3	CNSO	<a href="mailto:jean-francois.beaufort@intradef.gouv.fr">jean-francois.beaufort@intradef.gouv.fr</a>	02 38 65 20 60
	Site de Chanteau	<a href="mailto:angelique.walker@intradef.gouv.fr">angelique.walker@intradef.gouv.fr</a> <a href="mailto:carla1.moreno-mendes-ferreira@intradef.gouv.fr">carla1.moreno-mendes-ferreira@intradef.gouv.fr</a>	02 34 08 54 17 02 38 60 73 30
4	12ème Base de Soutien du Matériel	<a href="mailto:gsc-oan-gien.control-prestation.fct@intradef.gouv.fr">gsc-oan-gien.control-prestation.fct@intradef.gouv.fr</a>	02 34 04 30 28
5	DMD 28 Lucé	<a href="mailto:dmd28.cmi.fct@intradef.gouv.fr">dmd28.cmi.fct@intradef.gouv.fr</a>	02 37 25 55 15
	CIRFA Chartres	<a href="mailto:cirfa-terre-chartres.cmi.fct@intradef.gouv.fr">cirfa-terre-chartres.cmi.fct@intradef.gouv.fr</a>	02 37 91 56 35
	DMD et CIRFA 89	<a href="mailto:antoine.lereec@intradef.gouv.fr">antoine.lereec@intradef.gouv.fr</a>	03 86 72 72 85

### 4.5 - Reprise du personnel

L'entreprise attributaire (entreprise entrante) étant susceptible de devoir reprendre les salariés du précédent titulaire (entreprise sortante), les éléments salariaux communiqués par les titulaires des marchés à renouveler sont joints en annexe 5 au présent règlement de consultation.

La personne publique n'étant pas à l'origine des données transmises, ces informations ne pourront en aucun cas engager sa responsabilité.

### 4.6 - Clause sociale d'insertion et critère de performance en insertion

Dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, le maître d'ouvrage a décidé de faire application de l'article L2112-2 du code de la commande publique, relatif aux marchés publics, en incluant dans le Cahier des Charges Administratives Particulières une condition d'exécution relative à l'insertion professionnelle des publics en difficulté.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2152-7 du Code de la commande publique, la performance en matière d'insertion professionnelle des publics en difficultés constitue un critère d'attribution de la présente consultation.

Le titulaire devra réaliser une action d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles

L'analyse de l'offre prend en considération la performance en matière d'insertion professionnelle, selon la pondération portée à l'article 6 du présent règlement.

Le soumissionnaire indiquera dans l'acte d'engagement **le nombre d'heures de formation** ainsi que **la part des contrats en alternance du personnel en insertion** qu'il s'engage à mettre en œuvre dans le cadre du marché.

Afin de faciliter la mise en œuvre de la démarche d'insertion, le RPA a mis en place une procédure spécifique d'accompagnement.

Le titulaire devra contacter le service Clause d'insertion du CREPI Loiret pour la mise en œuvre de la clause d'insertion.

**CREPI Loiret**  
Christine Rousselot · Chargée de mission Clause d'insertion  
06 33 83 20 23  
clause.insertion@crepi.org

Attention, les candidats ne sont pas autorisés à formuler dans leurs offres des réserves dans la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. Une offre qui ne satisfait pas à cette condition sera déclarée irrégulière, au motif du non-respect du cahier des charges.

## ARTICLE 5 - CANDIDATURE

### **5.1 - Présentation et contenu des candidatures**

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme de Document Unique de Marché Européen (DUME), ou « hors DUME ».

Afin de prouver qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion mentionné à l'article L. 2141-3 du code de la commande publique, le candidat produit son **numéro unique d'identification** permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation. S'il est étranger, le candidat produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion.

#### ***5.1.1 - Candidature sous forme de Document Unique de Marché Européen (DUME)***

##### **Mode opératoire :**

1. télécharger le « DUME acheteur » sur la PLACE,
2. le renseigner (en français) à l'aide de l'outil du « SERVICE DUME » :  
<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/accueil/operateur-economique>
3. le déposer sur la PLACE au format .xml

Une fiche explicative est également fournie en annexe 1 au présent règlement de la consultation.

#### ***5.1.2 - Candidature sous forme de DC1 et DC2***

Le candidat qui ne souhaite pas utiliser le DUME peut utiliser les formulaires DC1 et DC2.

### **5.1.3 - Documents et renseignements complémentaires**

Outre le DUME ou les formulaires DC1 et DC2, le candidat devra également produire :

- **Au titre de la capacité économique et financière :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles ;

- **Au titre de la capacité technique et professionnelle :**

- Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;

Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ceux-ci et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

### **5.2 - Précisions concernant les groupements d'opérateurs économiques**

Dans le cadre de la consultation, l'acheteur autorise le candidat à présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements d'opérateurs économiques ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements d'opérateurs économiques.

Les candidats peuvent se présenter sous forme de groupement dans les conditions prévues aux articles R.2142-19 à R.2142-27 du code de la commande publique.

Les documents, dont une signature est demandée au titre de la présente consultation, devront être signés par l'ensemble des entreprises groupées ou par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres entreprises du groupement.

Si le groupement d'opérateurs économiques présente sa candidature sous la forme du DUME, chacun des membres du groupement doit fournir un DUME distinct.

### **5.3 - Précisions sur la sous-traitance**

#### **5.3.1 - Candidature sous forme de DUME**

Si le candidat s'appuie sur un ou des sous-traitants ou d'autres opérateurs pour faire acte de candidature, il renseigne les parties II-C et II-D du DUME et fournit pour chacun de ces sous-traitants un formulaire DUME distinct signé par le sous-traitant et contenant les informations requises dans le DUME acheteur.

#### **5.3.2 - Candidature hors DUME**

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs, il justifie des capacités de ces opérateurs et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

La présentation d'un sous-traitant se fait à l'aide de l'imprimé DC 4 (Déclaration de sous-traitance) dûment rempli et signé par le sous-traitant et le candidat, comportant l'indication des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant ainsi que la déclaration sur l'honneur que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics. Ce formulaire est disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

En cas de reconduction de l'accord-cadre et sauf déclaration contraire du Titulaire de l'accord-cadre qui devra faire l'objet d'un acte spécial modificatif (DC4), la déclaration de sous-traitance est réputée reconduite dans les mêmes conditions.

#### **5.4 - Examen des candidatures**

##### **5.4.1 - Exclusions de plein droit ou à l'appréciation de l'acheteur**

Les personnes placées dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-6 du code de la commande publique seront exclus de plein droit de la procédure de passation.

Les personnes placées dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique pourront être exclus, à l'appréciation de l'acheteur.

Lorsqu'un opérateur économique est, en cours de procédure, frappé par une de ces exclusions (de plein droit ou à l'appréciation de l'acheteur), il en informe l'acheteur sans délai.

##### **5.4.2 - Exclusions en cas de groupement d'opérateurs économiques et de sous-traitance**

Lorsque le motif d'exclusion de la procédure de passation concerne un des membres du groupement, l'acheteur exige son remplacement par un autre opérateur économique qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par le mandataire du groupement, sous peine d'exclusion du groupement de la procédure.

Les personnes à l'encontre desquelles il existe un motif d'exclusion ne peuvent être acceptées en tant que sous-traitant.

Lorsque le sous-traitant à l'encontre duquel il existe un motif d'exclusion est présenté au stade de la procédure de passation, l'acheteur exige son remplacement par un autre opérateur économique qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion, dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par le candidat ou le soumissionnaire, sous peine d'exclusion de la procédure.

##### **5.4.3 - Sélection des candidatures**

Les candidatures qui ne disposent manifestement pas des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes demandées pour l'exécution du marché sont éliminées. L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières d'un groupement est globale.

Si un opérateur économique candidate à plusieurs lots, ses capacités professionnelles, techniques et financières sont examinées lot par lot.

##### **5.4.4 - Bilan des gaz à effet de serre (BEGES)**

Les candidats soumis à l'article L.229-25 du code de l'environnement présentent, à la demande de l'acheteur, leur bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) établi conformément à l'article susvisé. En l'absence de présentation de celui-ci dans le délai fixé par l'acheteur, ce dernier se réserve le droit d'exclure le(s) candidat(s) concerné(s) de la procédure.

## **ARTICLE 6 - OFFRE**

### **6.1 - Présentation de l'offre**

Les documents complétés à fournir au titre de l'offre pour chaque lot sont :

- l'acte d'engagement (ATTRI 1) <sup>1</sup> ;
- les annexes financières (DPGF et BPU)
- l'annexe 7 au RC : le devis quantitatif estimatif (DQE) complété de façon automatique;
- le cadre de réponse technique (CRT);
- le cadre de réponse développement durable (CRDD) ;
- un RIB ;

<sup>1</sup> L'acte d'engagement n'a pas à être obligatoirement signé lors de son dépôt. Seul le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra le signer (de façon électronique ou manuscrite) avant notification. Toutefois, afin d'optimiser les délais de procédure, l'acheteur offre la possibilité aux soumissionnaires de le transmettre signé au moment du dépôt de l'offre.

- l'avis de visite complété et signé pour les visites obligatoires.

L'ensemble des pièces doit être déposé sur la PLACE avant les date et heure indiquées sur la PLACE, dans un **fichier compressé au format ZIP ou équivalent**.

## 6.2 - Echantillons

Sans objet.

## 6.3 - Examen des offres

Les soumissionnaires sont informés que l'acheteur peut examiner les offres avant les candidatures.

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables au sens des articles L.2152-2 à L.2152-4 du code de la commande publique sont éliminées.

Toutefois, l'acheteur peut inviter les soumissionnaires à régulariser les offres irrégulières à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses, et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

L'acheteur peut demander aux soumissionnaires de préciser la teneur de leur offre. Cette demande ne peut ni aboutir à une négociation ni à une modification de l'offre.

## 6.4 - Critères d'attribution

Pour les lots 1, 2 et 3 le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée selon les critères pondérés suivants :

<b>1. Critère prix</b> Noté sur 60 points	Sous-critère 1.1	Prix des prestations forfaitaires annuelles TTC (offre la moins disante / offre étudiée) X 50	Noté / 50
	Sous-critère 1.2	Prix de la commande fictive annuelle TTC (DQE) (offre la moins disante / offre étudiée) X 10	Noté / 10
<b>2. Critère technique</b> Noté sur 30 points	Sous-critère 2.1	Volume horaire annuel des personnels œuvrant pour les prestations programmées. <i>Note détaillée dans le cadre de réponse technique.</i>	Noté / 15
	Sous-critère 2.2	Volume horaire annuel des personnels encadrants pour les prestations programmées. <i>Note détaillée dans le cadre de réponse technique.</i>	Noté / 10
	Sous-critère 2.3	Descriptif des matériels mis en place pour les prestations. <i>Note détaillée dans le cadre de réponse technique</i>	Noté / 5
<b>3. Critère développement durable</b> Noté sur 10 points	Sous-critère 3.1	Performances en matière d'insertion professionnelle  <i>Nombre d'heures de formation du personnel en insertion <b>sur 3 points</b></i>  <i>Part des contrats en alternance du personnel en insertion <b>sur 2 points</b></i>	Noté / 5
	Sous-critère 3.2	Ce critère est apprécié en fonction de la performance de l'entreprise au titre de sa responsabilité et son engagement en faveur des mesures environnementales dans le cadre des prestations objet du marché : sera apprécié le plus grand taux de produits utilisés labellisés.  Toute offre présentant un taux d'utilisation de produits éco-labellisés (ou équivalent) inférieur à 80 % sera rejetée..	Noté / 5

Pour les **lots 4 et 5** le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée selon les critères pondérés suivants :

<b>1. Critère prix</b> Noté sur 60 points	Sous-critère 1.1	Prix des prestations forfaitaires annuelles TTC (offre la moins disante / offre étudiée) X 50	Noté / 50
	Sous-critère 1.2	Prix de la commande fictive annuelle TTC (DQE) (offre la moins disante / offre étudiée) X 10	Noté / 10
<b>2. Critère technique</b>	Sous-critère 2.1	Volume horaire annuel des personnels œuvrant pour les prestations programmées.	Noté / 10

Noté sur 30 points		<i>Note détaillée dans le cadre de réponse technique.</i>	
	Sous-critère 2.2	Volume horaire annuel des personnels encadrants pour les prestations programmées. <i>Note détaillée dans le cadre de réponse technique.</i>	Noté / 10
	Sous-critère 2.3	Descriptif des matériels mis en place pour les prestations. <i>Note détaillée dans le cadre de réponse technique</i>	Noté / 10
<b>3. Critère développement durable</b> Noté sur 10 points	Ce critère est apprécié en fonction de la performance de l'entreprise au titre de sa responsabilité et son engagement en faveur des mesures environnementales dans le cadre des prestations objet du marché : seront appréciés le plus grand taux de produits utilisés labellisés.  Toute offre présentant un taux d'utilisation de produits éco-labellisés (ou équivalent) inférieur à 80 % sera rejetée.		Noté / 10

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle qui obtient la meilleure note sur 100.

### **6.5 - Durée de validité des offres**

Les offres sont valables 120 jours à compter de la date limite de remise des dernières offres.

### **6.6 - Conditions de remise des plis**

Les plis seront déposés sur la PLACE.

Les modalités de signature électronique sont détaillées en annexe 2.

## **ARTICLE 7 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

### **7.1 - Documents à fournir**

Le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra fournir, dans un délai fixé par l'acheteur, les documents suivants :

- l'ensemble des justificatifs et moyens de preuve relatifs à l'aptitude et aux capacités du candidat ;
- le cas échéant, les pièces prévues aux articles R. 1263-12 du code du travail et relatives aux travailleurs détachés ;
- le cas échéant, les pièces prévues aux articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail et relatives aux travailleurs étrangers ;
- le cas échéant un certificat attestant la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-2 à L. 5212-5 du code du travail ;
- le cas échéant le certificat attestant le versement régulier des cotisations légales aux caisses qui assurent le service des congés payés et du chômage intempéries ;
- en cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés ;
- un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.

Le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché n'est pas tenu de fournir ces justificatifs et moyens de preuves que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans sa candidature ou son offre toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès soit gratuit.

En cas d'impossibilité de se procurer les documents directement auprès des administrations ou organismes, l'acheteur en demande communication au soumissionnaire dans le courrier l'informant que son offre est susceptible d'être retenue.

Le soumissionnaire établi à l'étranger produit des certificats établis par les administrations et organismes du pays d'origine.

### **7.2 - Signature du marché**

Seul le soumissionnaire retenu est tenu de signer les documents du marché. S'il ne l'a pas signé lors de la remise de son offre, l'acte d'engagement lui sera transmis pour signature. A défaut de signature dans le délai

imparti, le soumissionnaire pourra être éliminé et la même demande sera adressée au soumissionnaire suivant dans l'ordre de classement des offres.

Il est rappelé que les documents du marché ne peuvent être signés que par une personne en capacité d'engager l'opérateur économique.

Dans le cas d'une signature électronique, l'acte d'engagement doit être retourné en respectant les exigences prévues par l'annexe 2 MODALITES DE SIGNATURE ELECTRONIQUE du présent règlement de la consultation. A défaut, les documents seront considérés comme non signés.

#### **ARTICLE 8 - LANGUE**

Les documents et informations doivent être rédigés en langue française ou, à défaut, être accompagnés d'une traduction en français.

#### **ARTICLE 9 - CONTENTIEUX**

L'instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est le :

Tribunal administratif de Rennes  
Hôtel de Bizien  
3 Contour de la Motte – CS 444 16  
35044 Rennes cedex  
Téléphone : 02 23 21 28 28  
Télécopieur : 02 99 63 56 84  
Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)

## ANNEXE 1 : COMPLÉTER UN DOCUMENT UNIQUE DE MARCHÉ EUROPÉEN (DUME)

Renseigner un DUME (Document Unique de Marché Européen) peut prendre moins de 5 minutes, à condition de partir du DUME de l'acheteur public pour établir sa réponse.



### PRINCIPE CLÉ : COMPLÉTEZ UNIQUEMENT LES INFORMATIONS INTÉRESSANT L'ACHETEUR PUBLIC

- ⇒ Utilisez le «DUME Acheteur» mis en ligne sur la PLACE.
- ⇒ Notez l'identifiant de ce DUME Acheteur (une suite de 8 caractères) ou bien récupérez le fichier XML.

### UTILISEZ LA FONCTION « RÉPONDRE A UN DUME »

- ⇒ Identifiez vous sur l'utilitaire DUME de Chorus Pro pour répondre au DUME de votre Acheteur :

<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/accueil/operateur-economique>

- ⇒ Sur Chorus Pro, **cliquez sur le bouton « REPONDRE A UN DUME »**.
- ⇒ Faites glisser le DUME de votre acheteur sur la fenêtre «Déposer le DUME de votre client», ou bien saisissez son identifiant (un code de 8 caractères) dans le champ prévu à cet effet. Indiquez votre SIRET puis cliquez sur «Suivant».

**Attention !**

Un DUME acheteur dématérialisé se présente toujours sous la forme d'un fichier informatique **XML**.

Nom	Modifié le	Type
dumeA_vnncdf.xml	07/11/2018 11:24	Fichier XML

C'est ce fichier que vous pouvez déposer dans l'utilitaire Chorus Pro. Tout autre format (ex: Word, PDF, etc.) est **invalide** et ne permettra pas d'afficher votre formulaire de réponse aux critères du marché.

Vous êtes une entreprise, vous souhaitez :

- CRÉER UN DUME
- FUSIONNER DEUX DUMES
- REPONDRE À UN DUME
- REUTILISER UN DUME
- VISUALISER UN DUME

**DUME DE VOTRE CLIENT**

Saisissez l'identifiant DUME de votre client

ou

Déposez le DUME de votre client

Type d'identifiant

Siret

Numéro d'identifiant

Identifiant

Suivant

⇒ Complétez les champs obligatoires des parties II et III du DUME :

- PARTIE II : Informations concernant l'opérateur économique
- PARTIE III : Motifs d'exclusion à prendre en compte dans le marché

Pour vous faire gagner du temps, le formulaire part du principe que vous respectez tous les critères d'exclusion du marché en pré-cochant « oui » dans la case « je certifie ne pas entrer dans les cas d'interdiction de soumissionner ».

The screenshot shows the 'DUME - DONNÉES ESSENTIELLES' interface. The breadcrumb trail is 'Accueil > Opérateur économique > Exclusion'. A progress bar at the top indicates three steps: 1 Procédure, 2 Exclusion (current), and 3 Sélection. The main content area contains the text 'Je certifie ne pas entrer dans les cas d'interdictions de soumissionner' with two radio buttons: 'oui' (selected) and 'non'. Below this is a dark blue button labeled '> A : MOTIFS LIÉS À DES CONDAMNATIONS PÉNALES'.

⇒ Dans la partie IV « CRITERES DE SELECTION », seules les questions intéressant votre acheteur public s'affichent. Répondez-y.

⇒ Une fois les réponses saisies, vous pourrez prévisualiser le DUME rempli :

The screenshot shows the 'DUME - DONNÉES ESSENTIELLES' interface at the 'Terminer' step. The breadcrumb trail is 'Accueil > Opérateur économique > Terminer'. The progress bar shows four steps: 1 Procédure, 2 Exclusion, 3 Sélection, and 4 Terminer (current). The main content area is titled 'Formulaire DUME' and contains the text 'Voici le formulaire obtenu à partir des données saisies :'. Below this is a preview of a document icon with a 'Publier' button underneath. An orange arrow points to the 'Publier' button. At the bottom right, there is a 'Finaliser' button, also indicated by an orange arrow.

⇒ Vérifiez bien les éléments déclarés, puis cliquez sur « Finaliser » votre DUME.

## DÉPOSEZ VOTRE DUME À L'APPUI DE VOTRE RÉPONSE À LA CONSULTATION

Votre DUME est prêt à être déposé à l'appui de votre offre **au format XML** (son format officiel).

Vous n'avez pas besoin de l'imprimer ou de le scanner.

Joignez simplement le fichier XML à votre réponse technique sur la PLACE.

## ANNEXE 2 : MODALITES DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.

Une signature manuscrite scannée n'a pas de valeur juridique. Elle constitue une copie de la signature manuscrite et ne peut pas remplacer la signature électronique.

### Signature électronique des documents

Chaque document à signer doit l'être individuellement.

Le candidat doit impérativement respecter les conditions relatives :

1. au certificat de signature du signataire ;
2. à l'outil de signature utilisé (logiciel, service en ligne, parapheur le cas échéant), devant produire des jetons de signature\* conformes aux formats réglementaires dans l'un des trois formats acceptés.

\* *Le jeton d'horodatage peut être enveloppé dans le fichier d'origine ou bien apparaître sous la forme d'un fichier autonome (non enveloppé).*

### Exigences relatives aux certificats de signature du signataire

Le certificat de signature du signataire respecte au moins le niveau de sécurité préconisé.

#### 1er cas :

Certificat émis par une Autorité de certification "reconnue" : le certificat de signature est émis par une Autorité de certification mentionnée dans l'une des listes de confiance suivantes :

<http://www.lsti-certification.fr> ;  
<https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/tl/FR>

Dans ce cas, le candidat n'a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse.

#### 2ème cas :

Le certificat de signature électronique n'est pas référencé sur une liste de confiance.  
La plate-forme de dématérialisation « PLACE » accepte tous certificats de signature électronique.

Le candidat s'assure que le certificat qu'il utilise est au moins conforme au niveau de sécurité préconisé sur le profil d'acheteur, et donne tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité par l'acheteur.

### Justificatifs de conformité à produire

Le signataire transmet les informations suivantes :

- La procédure permettant la vérification de la qualité et du niveau de sécurité du certificat de signature utilisé : preuve de la qualification de l'Autorité de certification, la politique de certification...
- Le candidat fournit notamment les outils techniques de vérification du certificat : chaîne de certification complète jusqu'à l'AC racine, adresse de téléchargement de la dernière mise à jour de la liste de révocation ;
- L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

### Outil de signature utilisé pour signer les fichiers

Le candidat utilise l'outil de signature de son choix.

#### Cas 1 :

Le candidat utilise l'outil de signature de la plate-forme des achats de l'État. Dans ce cas, le candidat est dispensé de fournir tout mode d'emploi ou information.

#### Cas 2 :

Lorsque le candidat utilise un autre outil de signature que celui proposé sur PLACE, il doit respecter les deux obligations suivantes :

- Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PAdES ;
- Permettre la vérification en transmettant en parallèle les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.

Dans ce cas, le signataire indique la procédure permettant la vérification de la validité de la signature en fournissant notamment le lien sur lequel la signature peut être vérifiée, avec une notice d'explication de préférence en français.

La personne signataire doit avoir le pouvoir d'engager la société.

**ANNEXE 3 : COORDONNÉES DES CORRESPONDANTS**

## 1. Coordonnées du service achat en charge du dossier :

Dénomination : PFC O / DIVISION ACHATS PUBLICS	A l'attention de : Bureau achats fournitures et services
Adresse : Quartier FOCH – BP 22	Code postal : 35 998
Localité/ville : RENNES CEDEX 9	Pays : FRANCE
Courriel : <a href="mailto:pfc-ouest-dap-bfs.charge-rel-entr.fct@intradef.gouv.fr">pfc-ouest-dap-bfs.charge-rel-entr.fct@intradef.gouv.fr</a>	

## 2. Coordonnées de l'interlocuteur PME-PMI à contacter en cas de difficulté particulière :

Médiation des entreprises du ministère des armées Sous-direction des PME (Bâtiment Perret) 60 boulevard du général Martial Valin CS 21 63 75 509 Paris cedex 15 Courriel : <a href="mailto:minarm.mediateur-entreprises.fct@intradef.gouv.fr">minarm.mediateur-entreprises.fct@intradef.gouv.fr</a> Téléphone : 09 88 68 19 25 ou 0 800 02 71 27
--

## 3. Coordonnées du service liquidation-mandatement en charge du dossier :

Dénomination : <b>PFC O / DIVISION FINANCES</b>	A l'attention de : <b>section prestations de services</b>
Adresse : <b>Quartier FOCH – BP 22</b>	Code postal : <b>35 998</b>
Localité/ville : <b>RENNES CEDEX 9</b>	Pays : <b>FRANCE</b>
Courriel : <a href="mailto:pfc-ouest-dfin-ps.referent.fct@intradef.gouv.fr">pfc-ouest-dfin-ps.referent.fct@intradef.gouv.fr</a>	

## 4. Coordonnées du comptable public en charge du dossier :

Dénomination : <b>Directeur départemental des finances publiques du Finistère</b>	A l'attention de : <b>Service dépenses militaires et règlements</b>
Adresse : <b>4 SQUARE MARC SANGNIER CS 92839</b>	Code postal : 29228
Localité/ville : <b>BREST CEDEX</b>	Pays : <b>FRANCE</b>
Téléphone : <b>02 98 80 55 55</b>	Site internet : <a href="http://www.finances.gouv.fr">www.finances.gouv.fr</a>
Courriel : <a href="mailto:ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr">ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr</a>	

Dans le cadre de la démarche qualité menée à la PFC O et dans un souci de référencement de nos fournisseurs (sourcing), il est demandé de bien vouloir compléter le questionnaire suivant et de nous le retourner par courriel à l'adresse suivante : [pfc-ouest-dap-bfs.charge-rel-entr.fct@intradef.gouv.fr](mailto:pfc-ouest-dap-bfs.charge-rel-entr.fct@intradef.gouv.fr)

**OBJET DE LA CONSULTATION :**

DAF\_2025\_001673 relatif à la consultation de Prestations de services de nettoyage des locaux, de l'hébergement, l'hôtellerie, la vitrerie et prestations de plonge au profit d'entités soutenues par le groupement de soutien commissariat Orléans (GSC OAN)

Après examen du dossier de consultation, ma société ne soumissionne pas en raison : *(cocher une ou plusieurs cases)*

d'un besoin ne correspondant pas à notre offre,

d'un calendrier ou carnet de commandes déjà rempli,

des critères de sélection des offres (à préciser) :

.....  
.....  
.....

des contraintes techniques demandées (à préciser) :

.....  
.....  
.....

des contraintes administratives (à préciser) :

.....  
.....  
.....

d'un manque de visibilité sur le volume et/ou la périodicité des prestations (minimum, maximum...) :

.....  
.....  
.....

du délai de réponse trop court pour répondre à l'offre :

de difficultés liées à des marchés antérieurs (délais de paiement, lieux d'exécution,...) (à préciser) :

.....  
.....

Je souhaite /  Je ne souhaite pas être consulté à l'avenir pour ce type de marché.

Nom, prénom, qualité :

Date et signature :

Liste des annexes :

- RC annexe 5 lot 1
- RC annexe 5 lot 2
- RC annexe 5 lot 3
- RC annexe 5 lot 4
- RC annexe 5 lot 5 DMD 89
- RC annexe 5 lot 5 CIRFA et DMD 28



PFC-O

## ATTESTATION DE VISITE

**DAF N°  
2025\_001673**

GRADE : ..... NOM : .....  
..... Prénom : .....

atteste que la société  
.....

a visité le(s) site(s) du ou des lots indiqués ci-dessous afin de procéder à l'estimation et à l'appréciation des prestations à réaliser.

Lot	Site	Visite obligatoire / facultative	Visite réalisée : OUI/NON
1	Base aérienne 123	Visite obligatoire	
2	12ème Régiment de Cuirassier	Visite obligatoire	
3	CNSO	Visite obligatoire	
	Site de Chanteau	Visite obligatoire	
4	12ème Base de Soutien du Matériel	Visite obligatoire	
5	DMD 28 Lucé	Visite facultative	
	CIRFA Chartres	Visite facultative	
	DMD et CIRFA 89	Visite facultative	

**Toute observation ou question doit être formulée par écrit à :**

**PFC O - Division Achats Publics**

**Bureau Achats Fournitures et Services**

**ou**

[www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

**BP 22 – 35998 RENNES Cedex 9**

Fait à

..... le  
.....

Signature du responsable de la visite :

Signature du candidat :

*NOTA : Cette attestation doit être jointe obligatoirement aux pièces relatives à l'offre. En cas de non production, l'offre sera jugée irrecevable*

## ANNEXE 7 : DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF (DQE)

Les DQE de chaque lot correspondent chacun à un scénario annuel de commandes de prestations à la demande.

Ils sont établis en fonction des prix unitaires indiqués dans les annexes financières correspondantes (BPU) et de quantités fictives.

Les DQE sont définis dans les fichiers suivants :

Pour le lot 1 : AE Lot 1 annexe 1 DPGF et BPU – RC annexe 7 DQE  
Pour le lot 2 : AE Lot 2 annexe 1 DPGF et BPU – RC annexe 7 DQE  
Pour le lot 3 : AE Lot 3 annexe 1 DPGF et BPU – RC annexe 7 DQE  
Pour le lot 4 : AE Lot 4 annexe 1 DPGF et BPU – RC annexe 7 DQE  
Pour le lot 5 : AE Lot 5 annexe 1 DPGF et BPU – RC annexe 7 DQE